



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Mise en place du comité consultatif des relations européennes et internationales

Séance du 4 février 2021

Convocation du 29 janvier 2021

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt et un, le quatre février à 19 h 30, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-neuf janvier se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, en visioconférence en direct sur le site sceaux.fr

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, MM. Théophile Touny, Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etait représentée :

Mme Sakina Bohu par Mme Sylvie Bléry-Touchet

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 4 février 2021

OBJET : Mise en place du comité consultatif des relations européennes et internationales

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Christian Lancrenon,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2143-2 relatif aux comités consultatifs,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal, élu le 28 juin 2020 et les résultats des élections du 3 juillet 2020 pour la désignation du maire et des adjoints,

Considérant la mise en place du comité consultatif des relations européennes et internationales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (1 abstention : M. Xavier Tamby)

DECIDE la mise en place du comité consultatif des relations européennes et internationales.

PRECISE que celui-ci est composé de :

- ✓ de représentants du centre scéen des amitiés internationales,
- ✓ des associations locales intervenant en matière de coopération décentralisée (ASAMA, Solidarité Kendié, Soatata),
- ✓ d'associations locales intervenant en matière sportive et culturelle souhaitant s'associer à la démarche,
- ✓ de représentants d'établissements d'enseignement (enseignement supérieur, secondaire et primaire),
- ✓ d'acteurs économiques intéressés,
- ✓ de membres du conseil municipal.

PRECISE que les membres de ce comité consultatif seront désignés par arrêté du maire.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



Christian Lancrenon